



MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
PIECES À FOURNIR PASSEPORT

- o Dossier dûment complété et signé ou pré-demande (**sur le site : [HTTPS://WWW.passeport.ants.gouv.fr](https://www.passeport.ants.gouv.fr)**)
- o 1 photo d'identité de moins d'un an
- o Si pas de carte d'identité ou passeport, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois
- o Original d'un justificatif de domicile de moins d'1 an (facture EDF, France Télécom...)
- o Original carte d'identité
- o 1 timbre fiscal de 86 € pour les adultes
- o 1 timbre fiscal de 42 € de 15 à 18 ans ou 17 € pour les moins de 15ans

Pour un renouvellement, original et photocopie du passeport à renouveler

Pièces complémentaires à fournir pour les cas suivants

- o Modification de votre état civil :
 - Ajout du nom d'épouse : copie intégrale de votre acte de naissance
 - Divorce : le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de votre ex-conjoint
 - Décès : l'acte de décès de votre conjoint
- o Perte : déclaration de perte
- o Vol : déclaration de vol en gendarmerie
- o Personnes hébergées : justificatif de domicile de l'hébergeant + copie CNI hébergeant + attestation d'hébergement

Personne mineure : les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport des parents

- o 1 acte de naissance de moins de 3 mois
- o 1 photo d'identité de moins d'un an
- o Original d'un justificatif de domicile récent du représentant légal
- o Photocopie de la pièce d'identité du représentant légal
- o Photocopie d'identité du mineur
- o Livret de famille
- o Jugement de divorce le cas échéant + les deux justificatifs de domicile en cas de garde alternée + deux CNI

PRESENCE OBLIGATOIRE DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LA DEMANDE

Prendre rendez-vous pour déposer votre dossier: Du lundi au jeudi de 8h40 à 12h00 et 16h à 18h.

Le vendredi de 10 à 12h puis de 14h à 19h00, Tél. 05.61.81.60.12



MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
PIECES À FOURNIR PASSEPORT

- o Dossier dûment complété et signé ou pré-demande (**sur le site : [HTTPS://WWW.passeport.ants.gouv.fr](https://www.passeport.ants.gouv.fr)**)
- o 1 photo d'identité de moins d'un an
- o Si pas de carte d'identité ou passeport, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois
- o Original d'un justificatif de domicile de moins d'1 an (facture EDF, France Télécom...)
- o Original carte d'identité
- o 1 timbre fiscal de 86 € pour les adultes
- o 1 timbre fiscal de 42 € de 15 à 18 ans ou 17 € pour les moins de 15ans

Pour un renouvellement, original et photocopie du passeport à renouveler

Pièces complémentaires à fournir pour les cas suivants

- o Modification de votre état civil :
 - Ajout du nom d'épouse : copie intégrale de votre acte de naissance
 - Divorce : le jugement de divorce autorisant l'usage du nom de votre ex-conjoint
 - Décès : l'acte de décès de votre conjoint
- o Perte : déclaration de perte
- o Vol : déclaration de vol en gendarmerie
- o Personnes hébergées : justificatif de domicile de l'hébergeant + copie CNI hébergeant + attestation d'hébergement

Personne mineure : les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport des parents

- o 1 acte de naissance de moins de 3 mois
- o 1 photo d'identité de moins d'un an
- o Original d'un justificatif de domicile récent du représentant légal
- o Photocopie de la pièce d'identité du représentant légal
- o Photocopie d'identité du mineur
- o Livret de famille
- o Jugement de divorce le cas échéant + les deux justificatifs de domicile en cas de garde alternée + deux CNI

PRESENCE OBLIGATOIRE DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LA DEMANDE

Prendre rendez-vous pour déposer votre dossier: Du lundi au jeudi de 8h40 à 12h00 et 16h à 18h.

Le vendredi de 10 à 12h puis de 14h à 19h00, Tél. 05.61.81.60.12